

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 07 Juillet 2011

Lieu : Mairie

Ouverture de séance : 18 H 00

Présents à la séance : Mesdames Brigitte GIROUD, Régine GONSOLIN, Nicole ODDON, Claire COLLIGNON, Messieurs LAGIER Claude, Bernard MUNARI, Louis FLAVIEN, Bernard DETRAU, Alain D'HEILLY.

Absente : Madame Annick VARGOZ.

Secrétaire de séance : Monsieur Claude LAGIER.

Ordre du jour :

- ⌚ Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.
- ⌚ Affectation logement « A » Immeuble Mairie.
- ⌚ Projet d'Aménagement Forestier 2012/2031.
- ⌚ Questions diverses :
 - Inauguration de la Place Raymond ODDON.

⌚ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 17 Juin 2011

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

⌚ Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Le Maire rappelle à l'Assemblée que, dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, Madame la Préfète des Hautes-Alpes a proposé, le 15 Avril 2011, aux élus un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Ce schéma ne comprend pas les études d'impact budgétaire et fiscal pourtant prévues par la loi.

Le schéma prévoit de regrouper la Communauté de Communes du Serrois avec les Communautés de Communes du Val d'Oule, du Haut-Buëch, des deux Buëch et du Dévoluy.

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une étude est en cours avec les Communautés énoncées ci-dessus et montre, d'ores et déjà, que les difficultés à surmonter sont nombreuses.

Le Maire rappelle également à l'Assemblée qu'une délibération du Conseil Communautaire souhaitait une fusion des huit Communautés de Communes de la Vallée du Buëch. D'autre part, on constate que le Canton de Rosans, qui fait pourtant partie du bassin de vie du Serrois, ne figure pas dans le projet. Enfin, quel que soit le devenir de la Communauté de Communes du Serrois, la Communauté de Communes du Val d'Oule ne peut en être séparée.

Le Maire rappelle aussi à l'Assemblée que des contacts ont été pris avec les Communautés de Communes composant le bloc « Buëch sud » proposé par Madame la Préfète. Il a été constaté, au cours de ces contacts, une convergence de vues sur ce que doit être la Communauté de Communes de demain avec, notamment, la résorption des Syndicats mixtes ou intercommunaux. En effet, une fusion de la Communauté de Communes du Serrois avec le bloc « Buëch sud » permettrait, notamment, de supprimer le SMICTOM et le SI du Plan d'eau du Riou, de reprendre la compétence déléguée au SMICAR ainsi que celle déléguée par les Communes au SIVU « Patrimoine et Culture ».

Le Maire rappelle enfin que les projets que les Communes de la Communauté de Communes du SERROIS pourraient avoir, dans le cadre de la Charte du Parc Régional des Baronnies Provençales, seront d'autant plus pertinents et faciles à soutenir si cette Communauté de Communes fusionne avec des Communautés de Communes situées sur le territoire du Parc comme le sont celles du bloc « Buëch Sud ».

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Vu la loi sur la réforme des collectivités territoriales, du 16 Décembre 2010.

Vu le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté par Madame la Préfète, le 15/04/2011

- Regrette que le temps imparti aux élus pour se prononcer soit trop court.
- Dénonce le manque de moyens mis à la disposition des élus et notamment l'absence d'étude d'impact budgétaire et fiscal des futures intercommunalités proposées dans le schéma.
- Emet un **avis négatif** sur le Schéma proposé par Madame la Préfète.
- La Commune de La Bâtie Montsaléon désire rester au sein de la Communauté de Communes du Serrois.
- Souhaite que la Communauté de Communes du Serrois fusionne :
 - o En priorité avec les huit Communautés de Communes de la Vallée du Buëch
 - o A minima avec les Communautés de Communes du Val d'Oule, du Laragnais, des Baronnies et de Ribiers Val de Méouge.

Projet d'Aménagement Forestier 2012/2031

Le Maire expose :

- Que l'aménagement de la Forêt Communale pour la période 1991-2010 est expiré.
- Que le projet de révision de l'aménagement de la Forêt Communale a été présenté par l'O.N.F. au cours d'une réunion, le 24 Juin 2011.

Le document remis en Mairie à fait l'objet d'un débat et approuvé à l'unanimité.

⌚ **Plan de financement réhabilitation des 5 appartements Immeuble « Marcel PLAZY »**

Le Maire expose avoir reçu des services de l'Etat un plan de financement comme suit :

Subvention ETAT	24 000 €
Subvention estimée du Conseil Général 05	18 750 €
Subvention estimée du Conseil Régional PACA	60 000 €
Soit un total de	102 750 €

Prêt de la Caisse des Dépôts et Consignation **36 000 €**

Autofinancement Communal **72 250 €**

211 000 €

Le Conseil adopte, à l'unanimité, le plan de financement explicité ci-dessus.

⌚ **Assainissement Collectif du Village, AMO**

Le Maire expose avoir consulté :

- ⌚ Monsieur David VIGREUX, CLAIE, Ferme Belle Aureille, Micropolis, GAP (05)
- ⌚ Madame Nelly CIKOJEVIC, Aménagement des espaces de vie, Micropolis, GAP (05)
- ⌚ Monsieur Frédéric SOLA, ENVEO Ingénierie, 931 Bd Lavaux, LA CIOTAT (13)

concernant l'opération citée en objet.

Après ouverture des plis, il résulte les faits suivants :

- Madame Nelly CIKOJEVIC, n'a pas répondu à l'offre
- Monsieur David VIGNEUX, « « en raison du plan de charge ne peut assurer dans les délais impartis un travail et une assistance de qualité » ».
- Monsieur Frédéric SOLA a déposé un dossier complet de candidature.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Retient la candidature de Monsieur SOLA Frédéric, ENVEO Ingénierie, pour un taux de rémunération de 7% sur une part d'enveloppe financière estimée à 186 000 € HT, soit un

forfait provisoire de rémunération de 13 020 € HT, soit T.T.C. 15 571, 92 €.

⌚ **Assainissement Collectif du Village**

Le Maire expose avoir déposé un dossier de demande de subvention à l'Etat (D.E.T.R.) et au Conseil Général des Hautes-Alpes dans le cadre de l'assainissement collectif du village pour une dépense subventionnable de 212 549 €.

Le dossier pourrait voir une programmation au Fond de Solidarité Rural par une aide de l'Agence de l'Eau.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Sollicite une aide de l'Agence de l'Eau et du Département des Hautes-Alpes et autorise le Département à percevoir pour le compte de notre collectivité, Maître d'Ouvrage, la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à nous la reverser.

⌚ **Questions diverses :**

- Inauguration de la Place Raymond ODDON. (le premier W.E. de Septembre 2011)
- Formation pour l'utilisation du défibrillateur.
- Sur les bacs à cartons, écrire « cartons » à la peinture.
- Employé Communal : Elagage carrefour : Chemin des Plaines/Chemin Pauchon».
- Information sur la disparition inquiétante de Madame MASSON Maryline.

Le Maire clôture la séance à 19 H 30.

Le Maire

Alain D'HELLY